

COMPTE-RENDU**Nombre de membres****Séance du 23 octobre 2020****en exercice: 15**

L'an deux mille vingt et le vingt-trois octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 23 octobre 2020, s'est réunie sous la présidence de Paolo DA ENCARNÇÃO

Présents : 9**Sont présents:** Paolo DA ENCARNÇÃO, Annaïck CABON, Amélie CHAUPIN, Antoinette DAVANNE, Noël GREGOIRE, Claude HAVOT, Anne-Lise HURIER, Jérôme STEFFEN, Jean-Christophe TEIRLYNCK**Votants: 12****Représentés:** Joseph PESCI par Claude HAVOT, Michel CARADEC par Jérôme STEFFEN, Romain DAMBREVILLE par Paolo DA ENCARNÇÃO**Excusés:** Sébastien BARBOSA, Justine COLLINET, Xavier DEFAUX**Secrétaire de séance:** Amélie CHAUPIN

La séance est ouverte à 18h00.

Le précédent compte-rendu est lu et adopté à l'unanimité.

• **Délibérations****Objet: Décision modificative: garde-corps école et pancartes - 2020063**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits pour régler les pancartes de rue et le garde-corps du parking de l'école ne sont pas suffisants en investissement. Il convient donc de prendre une décision modificative afin de payer l'entreprise:

INVESTISSEMENT :**DEPENSES**

21312 - 138	Bâtiments scolaires	-6840.00
2152 - 138	Installations de voirie	6840.00
2158 - 142	Autres installat°, matériel et outillage	-2600.00
202 - 127	Frais réalisat° documents urbanisme	-460.00
2152- 136	Installations de voirie	3060.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver et d'appliquer la décision modificative telle que décrite dans le tableau ci-dessus

Objet: Décision modificative: amortissement - 2020064

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite au mail du Trésor Public, les amortissements effectués en 2018 et 2019 n'ont pas été affectés à la bonne imputation, il convient alors de prendre une décision modificative pour une ouverture de crédits, afin de corriger les erreurs. Il s'agit uniquement d'opérations d'ordre, qui n'engendre aucune dépense réelle ni aucune recette réelle.

INVESTISSEMENT :**DEPENSES****RECETTES**

28041411 (040)	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	2785.71	
28041412 (040)	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	6458.47	
2804182 (040)	Autres org pub - Bâtiments et installat°	2510.58	
28151 (040)	Réseaux de voirie		11754.76
TOTAL :		11754.76	11754.76

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative ci-dessus.

→ *Monsieur Noël GRÉGOIRE arrive à 18h10.*

Objet: Créances admises en non-valeur - 2020065

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Trésor Public a envoyé une liste de créances à admettre en non-valeur. Il s'agit ici d'effacer la dette d'administrés en attendant que le Trésor Public puisse la recouvrer.

Monsieur le Maire informe le Conseil du montant et des personnes concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la somme de 752.25 € à l'article 6541.